



REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE NORMANDIE CSO 2025

CSO AMATEUR INDIVIDUEL Pôle Hippique de Saint Lô (50) du 21 au 22 juin 2025

Article 1 : Conditions générales

Le Pôle Hippique de Saint-Lô organisera pour le compte du Comité Régional de Normandie le championnat de Normandie CSO Amateur individuel.

Les championnats se dérouleront sur 2 épreuves : une épreuve au barème C, le samedi et une épreuve en 2 manches, le dimanche. Tous les cavaliers ayant participé à la 1^{ère} épreuve (samedi) seront qualifiés pour la 2^e épreuve (dimanche). Les cotes des obstacles sont celles prévues dans le règlement spécifique CSO de la FFE. Elles pourront être majorées du fait qu'il s'agit d'un championnat.

UN SEUL ENGAGEMENT EST A REALISER POUR L'ENSEMBLE DU CHAMPIONNAT ; LES CAVALIERS ENGAGES LE SAMEDI SERONT AUTOMATIQUEMENT ENGAGES LE DIMANCHE

Article 2 : Conditions de participation

Seuls les cavaliers licenciés en Normandie pourront participer aux épreuves championnats exception faite pour les cavaliers licenciés à l'ACF ou la SHF à condition qu'ils soient domiciliés en Normandie.

Article 3 : Gestion de pénalités et Classement du championnat

Déroulement

Le championnat se court sur 1 étapes et une finale.

- 1^e étape : Barème C. Ordre de départ = ordre de départ du listing FFE
- Finale : Sur 2 manches avec une 1^{ère} manche ouverte à tous les cavalier en barème A sans chrono - Ordre de départ = ordre inverse du classement provisoire. Et une deuxième manche au barème A au chrono pour les 25% des premiers du classement provisoire du championnat + les sans faute de la 1^{ère} manche. Ordre de départ = ordre inverse du classement provisoire.

La finale est réservée aux 25% des premiers du classement provisoire championnat, sans abandon ni élimination. La deuxième manche se court sur



REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE NORMANDIE CSO 2025

8 à 10 obstacles maximum dont au moins une combinaison. 3 obstacles pourront être rehaussés de 5 cm pour les championnats Amateur Elite.

Les éliminés ou abandons dans la 1ère manche ne peuvent pas repartir dans la manche finale.

Les non-partants dans l'une des étapes ne peuvent pas poursuivre la compétition.

Classement provisoire à l'issue de la 1e étape : Le résultat obtenu par chaque concurrent est converti en points en multipliant par 0,50 le temps décompté en secondes et centièmes de secondes de chaque concurrent : le résultat est arrondi aux deux premières décimales. Le concurrent ayant obtenu après cette conversion, le moins de points recevra 0 point de pénalité, les autres concurrents étant crédités du nombre de pénalités représentant l'écart des points les séparant chacun du premier concurrent.

Si un concurrent a été éliminé ou a abandonné, le temps du concurrent le plus pénalisé, majoré de 20 secondes, est multiplié par le coefficient ci-dessus pour la conversion en points de pénalités du résultat des concurrents éliminés ou ayant abandonné.

Classement provisoire à l'issue de la finale : il s'obtient en additionnant les pénalités obtenues par les couples sur les 2 premières étapes.

Les éliminés ou abandons dans la 2ème étape se verront attribuer le score du dernier couple dans l'étape en question plus 20 points.

Classement général du championnat : Il s'obtient en additionnant les points de pénalité de la première étape et de la finale.

PARTICIPATIONS

Un même cavalier peut participer à deux championnats. Dans ce cas, cela doit être dans deux indices différents ou dans deux hauteurs différentes à condition de remplir les conditions de qualifications générales pour chaque niveau d'épreuves prévues dans le règlement spécifique CSO de la FFE.

Article 4 : Gestion des épreuves et des catégories

Les montants des dotations doivent être respectés à minima, l'organisateur peut en prévoir une supérieure.

- Amateur Elite : 1200€
- Amateur 1 : 800€
- Amateur 2 : 600€
- Amateur 3 : 500€



REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE NORMANDIE CSO 2025

Tarif des engagements libre mais devant être inférieur dans tous les cas à 4 % de la dotation pour les amateur élite125, 4,5 % de la dotation pour les amateur 1, 5 % de la dotation pour les amateur 2 et 5 % de la dotation pour les amateur 3.

Dédoublement des épreuves : Pour tous les championnats Amateur, si le nombre d'engagés le nécessite, l'organisateur se réserve la possibilité de diviser les épreuves selon un critère d'âge ou d'annuler des championnats après la clôture si le nombre d'engagés est insuffisant. Dans tous les cas, un championnat sera annulé s'il comporte moins de 10 partants à l'issue de la clôture.

Une majoration de 5cm est autorisée sur la 2^{ème} épreuve (1^{ère} et 2^{ème} manche) du championnat.